

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Josée Leclerc](#)

<https://www.cadre21.org/membres/928b91fb27dbb3b0d26fb408>

Date d'obtention : 2024-04-08 13:45:48

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une méthode efficace et uniforme qui nous permet d'intervenir rapidement dans le cas de pornographie juvénile. La trousse est efficace et bien détaillée afin de recueillir les données importantes pour les transmettre au service de police, elle nous permet aussi de faire de l'éducation.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Les interventions seront uniformes et bien dirigées. En remplissant le premier questionnaire, je saurai déjà la nature de l'intervention à appliquer.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Le respect de la personne, surtout ne jamais chercher à voir les images.